

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Le douze avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

## Étaient présents 27 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Maryse BADIA; M. Gille BARBE; Mme Nicole BERTHON; Mme Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CALLA; M. Tony CORNELISSEN; M. Patrick COURTEIX; M. Pierrick CRONNIER; Mme Sandra DELIBIT; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Yoann FIANCETTE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Mady JUNISSON; Mme Marilou PADILLA-RATELADE; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; Mme Sophie RIBEIRO; Mme Tessa SAUBESTY; M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Adrien SEIXAS; Mme Françoise TALVARD; Mme Patricia TILLET; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

## Ont donné procuration 2 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine PANNETIER à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro:

DL20230412-019

Matière:

7.1.2 - Finances locales - décisions budgétaires - délibérations afférentes aux documents budgétaires

Objet:

BUDGET ANNEXE DU CAMPING - AFFECTATION DES RESULTATS « 2022 » SUR L'EXERCICE « 2023 »

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 28 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats « 2022 » du budget annexe du camping sur l'exercice « 2023 », de la manière qui suit :

Article 001 : Résultat d'investissement reporté – Recettes :

17 115,68 €

Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté - Dépenses :

10 474,03 €

Fait en Mairie d'Ussel, le 12 avril 2023

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20230412-DL20230412-019-DE Date de télétransmission : 13/04/2023 Date de réception préfecture : 13/04/2023 Date de mise en ligne : 14/04/2023 Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE